

# Re: Fwd: Fwd: Fwd: Fwd: Fwd: Fwd: Projet de loi de finance 2019 – amendement N° I-CF695 - conséquence sur l'accueil familial



✉ **Maryvonne BLONDIN** <m.blondin@senat.fr>  
À Laurent Provot

[Réponse rapide](#) [Répondre à tous](#) [Transférer](#) [Supprimer](#) [Mettre en liste blanche](#)

Monsieur le Vice-Président,

Maryvonne BLONDIN et Jean-Luc FICHET ont bien pris connaissance de votre courriel et vous en remercient.

Ils tiennent à cet égard à vous indiquer qu'ils partagent pleinement vos préoccupations et qu'ils ont donc déposé un amendement rétablissant l'article 35 bis du CGI afin de préserver l'activité des accueillants familiaux dont ils saluent l'engagement au quotidien à l'égard des personnes âgées ou en situation de handicap.

Vous le trouverez ci-dessous :

[http://www.senat.fr/amendements/2018-2019/146/Amdt\\_I-337.html](http://www.senat.fr/amendements/2018-2019/146/Amdt_I-337.html)

Cet amendement sera examiné lors de la séance publique de demain matin et ils espèrent vivement qu'il sera adopté par le Sénat.

Vous assurant à nouveau de toute leur mobilisation sur ce sujet,

Sincères salutations.

Tiphaine VANÇON  
Collaboratrice parlementaire de Jean-Luc FICHET et Maryvonne BLONDIN  
Sénateurs du Finistère  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06  
Tel : 01 42 34 43 75  
Fax : 01 42 34 43 74  
Email : [jl.fichet@senat.fr](mailto:jl.fichet@senat.fr) ; [m.blondin@senat.fr](mailto:m.blondin@senat.fr)